

Caisse de pension du personnel de Carouge

L'AG plébiscite la primauté des prestations

En novembre 2017, le personnel de la Ville de Carouge apprenait la volonté du comité de la Caisse de réformer le plan de prévoyance. Deux plans étaient proposés pour adapter les bases techniques en raison du vieillissement de la caisse et des perspectives de rendement. Le comité de la caisse prédisait le pire et préconisait des réductions de prestations massives, le passage à l'âge AVS ainsi qu'à la primauté des cotisations sur le modèle du privé. Une commission du personnel élargie (CP) a été constituée pour étudier ces propositions.

Les membres du SIT ont dénoncé ces projets qui impliquaient une forte hausse des cotisations, une perte de solidarité entre jeunes et plus âgés, une perte de 25% de rente et un effort exclusivement portés par le personnel. Le syndicat a exigé que la commune recapitalise la caisse, comme l'ont fait en 2014 toutes les autres communes pour assurer les retraites du personnel municipal assuré par CAP-Prévoyance. Les syndicats ont finalement été associés aux travaux de la CP et des rencontres ont pu avoir lieu avec le Conseil administratif. Celui-ci a finalement compris la nécessité de constituer une réserve aux comptes pour financer le passage à un nouveau plan de prévoyance. Il diverge encore sur l'effort à consentir par le personnel. Il a aussi été interpellé sur les exclu-e-s de la caisse de pension de Carouge, notamment les « employés réguliers » de longue durée, et les patrouilleuses scolaires sans rente de 2^{ème} pilier. La question de la pénibilité de certaines fonctions, lorsqu'il est envisagé de les faire travailler plus longtemps, devra aussi être étudiée.

La représentation du personnel a élaboré une contreproposition pour un plan en primauté des prestations et une limitation des pertes de rentes à 10% au maximum. Il est envisagé de passer l'âge de la retraite de 62 à 64 ans et une augmentation des cotisations. En incluant la réserve de la commune et celle de la caisse, ce projet a pu être chiffré par un expert qui conclut à sa viabilité à 20 ans. Réuni en AG, le personnel a plébiscité les options présentées et mandatés la CP et les syndicats pour négocier les modalités de ce projet avec l'employeur.

Valérie Buchs/ 15 novembre 2019